



L'ACAMPADO

« Soyez toujours prêts à témoigner de l'Espérance qui est en vous » (1 Pet 3,15)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

Prieuré Saint Ferréol - Marseille - Aix - Carnoux - Avignon - Corse

LA SAINTETÉ AU RABAIS

~ M. l'abbé Xavier Beauvais ~

On a vu, depuis le Concile Vatican II, apparaître des dogmes nouveaux, un culte nouveau qui après 50 ans n'a produit que ruine et division. Soyons honnêtes pour le reconnaître !

On a vu naître une église élargie à laquelle correspondaient de nouveaux « bienheureux », de nouveaux « saints » auxquels on a consacré de petites chapelles dont l'entrée restait libre, toute barrière et toute intransigeance étant mise de côté, miséricorde jubilatoire oblige ! On n'a plus conservé - et l'on s'en est glorifié - que le côté aimable, ouvert, accueillant, pastoral, acceptable, « sympa », tout ce qui se présentait avec un sourire gracieux. On a conservé uniquement ce qui ne froissait pas, ce qui ne choquait pas. C'est d'ailleurs même devenu une obsession que ce fait de ne jamais vouloir choquer et d'utiliser un langage étudié du style « branding ».

Pessimisme que tout cela me direz-vous ! Non, car c'est en vertu de ces principes et de cet état d'esprit que le St Curé d'Ars est passé chez beaucoup de néo-catholiques, pour un personnage particulièrement gênant. Pensez donc ! Vous vous rendez compte ? Le St Curé d'Ars prêchant contre la danse, parlant des graves devoirs et des accablantes responsabilités du prêtre ! Lui qui confessait jusqu'à 18 heures par jour parfois, savait bien pourquoi il prêchait, et de quoi il parlait. Quand en 1958, le journal « La Croix » avait publié - par je ne sais quel miracle - ces propos du St Curé d'Ars, ce fut une levée de boucliers. En un temps où si rares sont les vocations, s'écriait-on, de tels sermons ne vont-ils pas contribuer à les raréfier plus encore ? Le plus piquant de l'affaire, c'est qu'au moment même où le Saint Curé faisait ces austères déclarations, les séminaires regorgeaient. C'est donc bien plutôt notre foi affaiblie par 50 ans d'air conciliaire malsain et pollué qui a contribué au refroidissement clima-

tique de la chrétienté ; foi affaiblie qui, comme nous en avertit Saint Paul, finit par « ne plus supporter la saine doctrine ».

La doctrine catholique choque parce que notre foi s'est un peu ou beaucoup mise au goût du jour. Et c'est le même Saint Paul qui, à la pensée des tribulations qui l'attendaient, n'hésitait pas à écrire : « *Je ne crains rien de tout cela et je n'attache pour moi-même aucun prix à la vie pourvu que je poursuive ma course et que j'accomplisse le ministère que j'ai reçu du Seigneur, de rendre témoignage à l'Evangile de la grâce de Dieu* ».

Pour bien des catholiques affaiblis, le St Curé d'Ars est aujourd'hui un personnage extrêmement gênant, comme St Pie X « *trop intégriste* », Ste Jeanne d'Arc « *trop nationaliste* », et la pauvre Ste Thérèse « *pas assez activiste* ». Il y a pour ces néo-catholiques toute une liste de « *proscrits* ». La vérité est que le péché, l'enfer, la pénitence, le purgatoire, tout cela semble aujourd'hui moyenâgeux, dépassé, vieilli. Oh, on ne nie pas toujours absolument ces vérités, mais on les interprète, on les édulcore, on les étire comme on le ferait d'un vulgaire chewing-gum, ou tout simplement on les passe sous silence. On se flatte en tout cas d'en donner une conception acceptable et au goût du jour.

C'est ainsi qu'un jour un prédicateur de retraite s'était avisé, pour mieux aider son jeune auditoire à réaliser l'enfer, de l'inviter à s'imaginer mettant le bout du doigt au-dessus d'une flamme de bougie, non pas pour un moment seulement, mais pendant des siècles sans fin. Monseigneur Chevrot, prédicateur à Notre-Dame, peu vertébré sur le plan doctrinal, évoquait le fait et avouait considérer le procédé comme absolument puéril et indigne de nos temps, et il s'en déclarait scandalisé. Il prenait soin d'ajouter, qu'en ce qui le concerne, il préférerait

de beaucoup s'en tenir purement et simplement à la prédication du Corps Mystique. C'était assurément plus anodin ! Mais il n'y a ici qu'un malheur, c'est que le fait de secouer les âmes afin de les mieux sauver en les sortant de leur torpeur et des positions par trop faciles - positions où ne se plaît que trop la nature - a toujours été l'ordinaire tactique des saints, encouragés qu'ils étaient sur ce point par l'Eglise même.

« Dès ma tendre enfance, écrivait St Michel Garicoïts de sa mère, elle s'appliqua à m'inspirer l'horreur du péché, et à l'âge de 4 ans, je tremblais de tous mes membres lorsqu'elle me disait d'une voix grave devant les flammes qui pétillaient dans l'âtre : mon fils, c'est dans un feu bien plus terrible que Dieu jettera les enfants qui font un péché mortel ».

On ne voit pas qu'une telle leçon ait contrarié en rien sa sainteté, au contraire. « *Crucior in hoc flamma* » « *Je suis crucifié dans cette flamme* » fait dire Notre-Seigneur en propres termes au mauvais riche, purgeant douloureusement sa peine au fond de l'abîme d'où il ne revient pas. Et Notre-Seigneur connaissait certes - c'est le moins qu'on puisse dire - le sens de ces mots et les employait à bon escient.

L'unique ambition de certains, d'autre part, et ils sont hélas nombreux, c'est que l'on dise d'eux : « *ce sont de bons chrétiens, ils sont ouverts, ils ne sont pas sectaires* ». Vous avez déjà certainement entendu le refrain. Quand on a dit cela d'eux, on a tout dit ! Mais ce qui est troublant, c'est que ce brevet de « *bon chrétien* » leur est décerné par l'indifférent, l'adversaire.

Or, celui-ci - la chose est évidente - estime surtout, ce disant, les gens qui se font battre facilement, les gens qui n'osent employer leurs meilleures armes, qui ont

peur de monter à l'assaut et de vaincre.

De leur côté, les catholiques affadés ne manquent jamais de louer les qualités de l'adversaire. On les voit flirter volontiers avec lui, s'extasier devant la discipline et le dévouement d'un adversaire. « *Ab ! les entend-on s'écrier, si les nôtres faisaient comme eux* ». C'est parfois un peu vrai, mais attention, ils n'oublient qu'une chose, c'est que « *les nôtres* » ont fait mieux, beaucoup et infiniment mieux, ils sont morts par dizaines de millions pour affirmer leur Foi et rester fidèles à NSJC. Ils oublient que ces adversaires qu'ils admirent étaient eux-mêmes les bourreaux des martyrs de notre temps. Ils oublient que dans l'Espagne de 1936, derrière le rideau de fer dans les Pays de l'Est, en Chine, au Vietnam, il y a eu des évêques, des prêtres, des fidèles qui ont souffert et sont morts pour Notre Seigneur Jésus-Christ.

Plaire à nos adversaires, plaire aux non-catholiques, telle est l'ambition de l'œcuménisme conciliaire qui ne peut plus mériter le titre d'apostolat chrétien, étant donné que l'enseignement de la Tradition de l'Eglise n'a plus pour lui grande valeur et qu'il interprète textes traditionnels et encycliques en les accommodant à son goût et au gré de sa fantaisie.

Mais ce vague attachement que ces partisans du dialogue œcuménique portent à NSJC, l'étiquette chrétienne qu'ils continuent d'arborer, les quelques habitudes religieuses qu'ils ont conservées et aussi quelques sentiments sincères qu'ils gardent au fond du cœur, permettent-ils de les considérer encore comme des chrétiens tout court ?

Parmi eux, beaucoup sont sincères, peut-être, mais surtout ils ont des sentiments mais sans ces convictions de Foi qui viennent de l'adhésion de l'intelligence à la Vérité révélée. Or, chez eux, ce n'est ni l'âme qui compte, ni même la tête, mais simplement le cœur ; ce n'est pas la pensée, mais l'émotivité. Une messe célébrée dans un atelier d'usine, la visite d'un pape à la synagogue, par exemple, cela représente chez eux l'émotion-type dont ils aiment se sentir soulevés, émotion bien supérieure à celle de la Messe elle-même ou à la profession intègre de la Foi et à la lutte contre toute forme d'œcuménisme, d'indifférentisme.

Des gens sincères, de bonnes gens, sans oublier ceux qui savent très bien ce qu'ils démolissent, mais pour les autres des gens sincères, mais très dangereux lorsqu'ils prétendent être à l'avant-garde et marcher les premiers. En les suivant, on est à peu près sûr de s'égarer. Ils ont voulu rapprocher l'homme de Dieu, dessein excellent en soi, et qui partait d'un bon naturel, mais pour le réaliser, ils ont fait disparaître Dieu au point d'en faire un homme uniquement, et le culte rendu à Dieu est devenu le culte de l'homme si cher à Paul VI et au pape actuel. Ce dieu est devenu celui des bonnes gens, un dieu des braves

« Les mardis de la Pensée catholique »

*Mardi 26 Avril
à 20h00
14 bis, rue de Lodi
13006 Marseille*

*Conférence de
M. l'abbé Xavier Beauvais sur :*

*« Sus à la laïcité »
(suite et fin)*

gens, pas très exigeant, miséricordieux au sens du pape François, voyant les sentiments, respectueux de la conscience de chacun, ouvrant plus largement les portes du Paradis et permettant qu'on y entre sans trop de formalités, pourvu qu'on soit animé de bonnes intentions.

Ce n'est donc pas en donnant à Dieu un peu seulement de nous-mêmes que l'on peut être un saint. On peut être un « *grand homme* », on peut être un brave homme, mais être catholique, être un saint est d'un autre ordre, c'est une autre affaire. On ne le peut que si l'on est catholique, non pas seulement de parole, mais de vie et authentiquement.

Il ne suffit pas d'aimer Sainte Jeanne d'Arc pour ses exploits, ni d'aimer Notre-Seigneur même parce qu'il passa en faisant le bien. Il faut aimer Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu, aimer son corps mystique qu'est l'Eglise. Il ne suffit pas d'aimer les hommes parce qu'ils ont un corps comme nous et des faiblesses comme nous, ni d'aimer leurs faiblesses pour nous faire pardonner les nôtres. C'est en Dieu qu'il faut les aimer et c'est Dieu qu'il faut aimer en eux. Alors de grâce, ne faisons pas subir à la sainteté une dévalorisation.

Certains s'extasient devant les moindres qualités d'un adversaire. « *Il était loyal*, dit-on, *il était sincère* ». Mais s'il se trompait, tout sincère qu'il était, depuis quand son erreur aurait été moins dangereuse ? On couvre d'éloges les ennemis d'hier, une fois morts, ces hommes qui ont combattu l'Eglise toute leur vie, les voilà loués et exaltés plus que ne le seront jamais de bons vieux catholiques. On veut rendre la sainteté facile, la mettre à la portée de tous. On appellera alors sainteté, la simple honnêteté, parfois encore moins. On ira répétant que tel homme a fait du mal, mais qu'il aurait pu en faire bien davantage et que pour cela il faut lui pardonner et l'avoir en grande estime. Or, pardonner à un ennemi est certes une obligation pour tout chrétien, mais il en est une autre, non moins pressante, celle d'appeler bien ce qui est bien, mal ce qui est mal.

Second degré de dévalorisation : on appelle sainteté simplement l'absence du mal. C'est là une sainteté négative. Le catéchisme enseigne qu'on peut pécher par omission. La gent conciliaire, elle, semble affirmer qu'on peut se sanctifier par omission du mal. Alors on devient un saint sans le faire exprès !

Troisième degré de dévalorisation : celui où l'on commet seulement le péché véniel. On ne saurait, cela va de soi, canoniser le péché mortel, mais en raison de la faiblesse humaine, on tolère le péché véniel, on arrive à voir dans celui-ci comme un succédané acceptable et un moyen d'éviter et de combattre le péché mortel. On a là une sorte de morale homéopathique qui envahit les âmes de ces néo-chrétiens que l'on appelle aussi des demi-chrétiens. On se contente de peu, et l'importance de ce peu,

on le sait, tend à diminuer toujours un peu plus. Du bien on passe au moindre bien et non pas au mieux, puis du moindre bien, on glisse au moindre mal. On arrive à canoniser tous les hommes qui ont un casier judiciaire vierge et les électeurs qui jouissent de leurs droits civiques. Quant à ceux que l'on ne peut absolument pas canoniser, on trouve toujours le moyen de les excuser. En les excusant on se canonise soi-même. Alors que les saints se croient de grands pécheurs, les néo-chrétiens partagent l'opinion contraire, s'imaginent eux, être des saints authentiques.

D'après la nouvelle morale conciliaire, la sainteté apparaîtrait comme quelque chose de négatif. Ce serait seulement l'absence du mal, ou l'absence du pire. Mais comment appeler cela une morale !

Ces « *âmes fuyantes* » selon la très juste expression de St Pie X, ne s'attachent à rien de fixe, elles évoluent, elles s'adaptent ; c'est ce qu'on appelle à Taizé, « la dynamique du provisoire ». Ces âmes sont soi-disant de leur temps et semblent fuir la fixité de la Croix. Celle-ci se dresse pourtant inébranlable. Ce qui passe, c'est le monde et sa concupiscence. L'Eglise est une barque qui flotte, mais une barque de bois solide, faite du même bois que celui de la Croix. La Croix ne change pas, la barque ne change pas, l'Eglise ne change pas parce que le Christ ne change pas. C'est donc bien à Lui qu'il faut ressembler sur ce point comme en tous les autres. Et tous les saints lui ont effectivement ressemblé : nous voyons en eux son reflet et ils ne possèdent la sainteté que parce qu'ils en ont reproduit l'Image, que parce qu'ils ont laissé la grâce graver cette Image en leur âme.

Infiniment variée est la foule des saints, mais tous ont un caractère commun, celui de reproduire en eux l'image de NSJC, accentuant plus profondément tel ou tel trait, ce qui les différencie entre eux.

Dieu sans doute est infiniment bon, et, pour des motifs qui nous échappent, se fait parfois un jeu de sauver des pécheurs que les hommes condamnent, mais Il est infiniment juste aussi, et peut-être se montrera-t-il plus exigeant qu'on ne pense pour quelques-uns de ces pauvres hommes que les néo-chrétiens voudraient nous proposer comme modèles. Les vrais chrétiens ont toujours levé d'instinct les yeux vers le ciel, ils ont toujours placé ce ciel au sommet d'une montagne qu'il faut gravir, et lorsque sous l'effort il leur arrivait de défaillir, ils étaient convaincus que le Christ viendrait au-devant d'eux, les soutiendrait et les aiderait à porter leur Croix, comme Simon de Cyrène L'avait aidé à porter la sienne au jour de la Passion.

Pour la mentalité conciliaire, tout est changé. Plus n'est besoin, soi-disant, de regarder vers le ciel, ni même de regarder quelque chose.

On ferme systématiquement les yeux, on se laisse

glisser comme une eau qui coule doucement vers le marécage. On se laisse aller parce qu'on considère avec Rousseau que « l'homme naît bon » et qu'il n'y a dès lors qu'à suivre la nature, en ajoutant une petite prière lorsqu'on y pense, relevée d'un petit souvenir de catéchisme lorsqu'il revient en mémoire.

Par contre, il y a une partie du catéchisme dont on affecte ne pas se souvenir. On a oublié le péché originel, on a oublié le poids que nous portons tous en nous et qui nous attire vers la terre, vers la boue.

Captifs délivrés nous n'en traînons pas moins encore gravée dans notre chair, la cicatrice des plaies qu'elles nous firent. On oublie non seulement le péché originel, mais le péché tout court avec ses conséquences. Et, de glissement en glissement, de concession en concession, d'acceptation en acceptation on en arrive à une sorte de catholicisme fade, sans vérité ni sacrements, qui semble suffire à beaucoup et à les contenter.

Mais le Christ Jésus qui doit juger tous les hommes s'en contentera-t-il ?

N'a-t-Il pas dit : « *soyez parfaits* » ? Ne s'est-Il pas donné à nous comme exemple quand Il a proclamé « *que celui qui m'aime prenne sa Croix et qu'il me suive* » ?

N'a-t-Il pas dit encore qu'il fallait vendre tous ses biens pour acheter la perle incomparable de la vie éternelle ? Le Paradis, qu'est-il, sinon la grande joie dans l'infini de l'Amour divin ? Ce n'est pas une sorte de prolongation d'une retraite avec veillée joyeuse et paisible, l'hiver au coin du feu et la sieste l'été sous la tonnelle, ce n'est pas la prolongation des petites joies terrestres de tous les jours, ce n'est pas l'éternelle vieillesse d'un corps sans vigueur ni maladie, d'une âme sans grandeur dans le bien et sans force contre le mal.

Le Paradis, c'est une jeunesse renouvelée.

Alors, avançons-nous vers Dieu qui est la joie de notre jeunesse, vers Dieu que nous aimerons de toute notre ardeur.

Mais, s'il n'y a plus d'enfer, ni de péché, il n'y a plus de Paradis non plus, il n'y a plus de sainteté, il n'y a plus ni effort, ni victoire, ni combat.

Par voie de conséquence, il n'y a plus de Rédemption et l'on se demande ce que Notre Seigneur Jésus-Christ a bien pu venir faire en ce monde puisqu'Il a voulu souffrir, et pourquoi on continue à parler du Précieux Sang. On admet le Christ guérissant les malades, mais on ne veut pas du Christ absolvant les pécheurs, le péché ayant cessé d'être ce que le catéchisme veut qu'il soit : le plus grand mal qui soit au monde.

Alors ce n'est plus la peine de canoniser certains justes en ce monde, ni de glorifier des martyrs, il ne reste plus qu'à distribuer des prix de vertu pour sauveteurs de noyés, protecteurs de la planète et des migrants, pompiers éteignant des incendies, infirmières soignant des

blesés avec dévouement, humanistes de tous pays. Et l'on tombe alors de Rome, de St Pierre et du Colisée, du Calvaire et du St Sépulcre d'où le Christ est sorti vivant, à la petite réjouissance du chef-lieu de canton où l'on récompense de braves gens mais qui ne sont tout de même pas des saints. Et parce qu'on n'ose plus regarder vers le ciel, on ne lève plus les yeux et l'on se contente de les fixer sur la boue dans laquelle on marche, pour ne pas dire autre chose ! Satan, du fond de son enfer doit exulter en toute vérité à voir tant de pauvres chrétiens tomber dans le piège qu'il leur a tendu, sans autre horizon que celui de la terre, sans autre espérance que les avantages matériels, et Dieu sait s'ils sont de peu de qualité et incapables de remplir ce vase profond qu'est le cœur humain. Toutes ces diverses constatations de nos déchéances sont-elles une raison de nous fixer les bras dans un pessimisme atterré et sans issue ? Non, la Sainte Espérance est là qui nous donne la main et nous transporte. Ce n'est pas le médecin qui pour avoir fait un examen trop sommaire de son malade, se rendra le mieux maître des troubles qu'il peut présenter. Voir d'abord et bien voir, telle est la clé d'un bon diagnostic et la source de toute thérapeutique féconde. Le remède à ce néo-catholicisme de misère et d'abandon, c'est dans une Foi intègre qu'il faut aller le chercher. Cela en allant à Dieu par la Foi, par la prière, par le retour aux sacrements, à la Sainte Eucharistie en particulier, source par excellence de vie féconde, et sans laquelle aucune élite féconde ne saurait, dans l'Eglise, se dessiner.

(Adaptation d'un essai de bilan religieux
« Catholiques décalcifiés » par Bernard d'Arianze et Denys Gorce.)

DÉFILÉ
Ste **JEANNE D'ARC**

8 MAI
PARIS

12h30 ANIMATIONS
Place St AUGUSTIN

13h00 DISCOURS

14h30 DÉFILÉ vers
Place des PYRAMIDES

www.civitas-institut.com
01 34 11 16 94 **CIVITAS**

6 - LE SACREMENT DE PÉNITENCE (II)

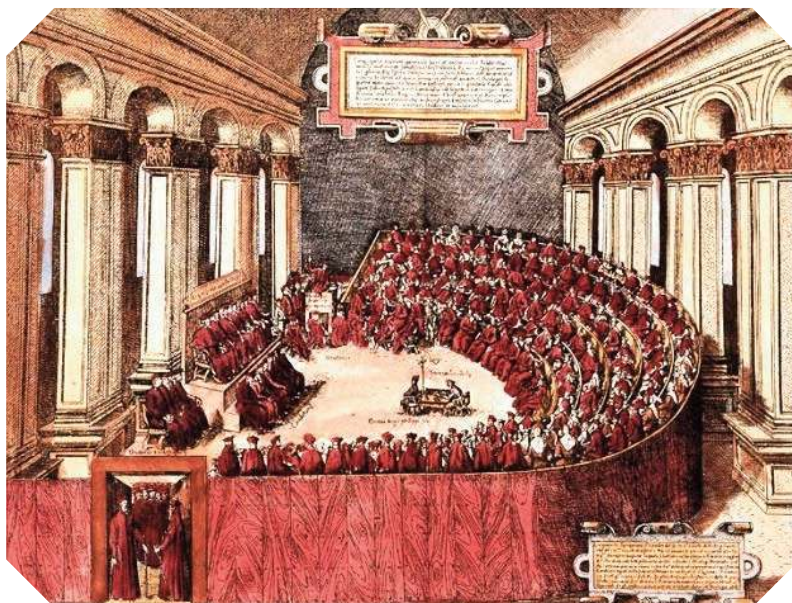
Dans un précédent article nous avons vu comment l'Eglise a toujours défendu non seulement l'institution du sacrement de Pénitence par Notre-Seigneur lui-même mais aussi la pratique de la confession secrète conforme à « la règle apostolique ». Le Concile de Trente a été l'occasion pour l'Eglise de préciser sa doctrine sur ce sacrement en un exposé argumenté, précis et complet. Aucun texte pontifical n'a depuis pu y ajouter quelque chose si ce n'est quelques normes canoniques et rituelles. L'abandon après le Concile Vatican II de la confession secrète au profit de « cérémonies pénitentielles » le plus souvent sans absolution, puis l'aménagement actuel des « confessionnaux vitrés » en boîte à conversation marquent bien la perte de la doctrine non seulement sur la grâce issue du sacrement mais aussi du sens du péché.

CONCILE DE TRENTE (19^E ŒCUMÉNIQUE) -
XIV^E SESSION - 1551

Doctrine sur le sacrement de Pénitence

A propos de la justification, le ch. 14 de la VI^e session avait déjà traité de la pénitence comme second moyen de salut. Ici, la doctrine de la pénitence est précisée par suite des nombreuses erreurs qui se sont répandues. Le plan de cette session en 9 chapitres fait la synthèse de la doctrine catholique sur le sacrement de pénitence. Nous ne pouvons ici donner que les extraits les plus significatifs.

Bien qu'il ait été déjà obligé, dans le décret sur la justification, de faire plusieurs fois mention du sacrement de pénitence, par suite de l'étroite relation des sujets, la masse des erreurs sur ces questions est néanmoins si considérable en notre temps que le saint Concile œcuménique et général de Trente, rassemblé légitimement dans l'Esprit Saint, sous la présidence du même légat et des nonces du Siège Apostolique, a jugé qu'il serait très utile au bien général d'en donner une définition plus exacte et plus complète. Ainsi, après avoir, sous la protection de l'Esprit Saint, manifesté et repoussé les erreurs, la vérité



catholique apparaîtra dans sa netteté et son éclat. C'est elle que ce saint Concile propose à tous les chrétiens, pour être éternellement gardée.

Ch. 1 : Nécessité et institution du sacrement de pénitence

Si tous les régénérés avaient assez de gratitude envers Dieu pour garder avec constance la justice qu'ils ont reçue au baptême par sa bienveillance et par sa grâce, il n'aurait pas été nécessaire d'instituer un sacrement distinct du baptême pour la rémission des péchés. Mais « parce que Dieu, riche en miséricorde » [Ep 2, 4], « sait de quoi nous sommes faits » [Ps 102, 14], il a aussi accordé un remède qui rend

la vie pour ceux qui se sont livrés ensuite à l'esclavage du péché et au pouvoir du démon : par le sacrement de pénitence, le bienfait de la mort du Christ est appliqué à ceux qui sont tombés après le baptême.

En tout temps, la pénitence a été nécessaire pour tous les hommes qui se sont souillés d'un péché quelconque, pour obtenir la grâce et la justice, et aussi pour ceux qui

demandaient à être purifiés par le sacrement du baptême, pour que, ayant rejeté et corrigé leur perversité, ils détestent, dans la haine du péché et la sainte douleur de leur

âme, l'offense si grande commise envers Dieu. C'est pourquoi le prophète dit : « Convertissez-vous et faites pénitence pour toutes vos iniquités, et votre iniquité ne vous fera pas périr » [Ez 18, 30]. Le Seigneur dit aussi : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous » [Le 13, 3]. Et Pierre, le chef des Apôtres, quand il recommandait la pénitence aux pécheurs qui allaient recevoir le baptême, disait : « Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé » [Ac 2, 38]. Cependant, avant la venue du Christ, la pénitence n'était pas un sacrement, et, après sa venue, elle n'en est pas un pour qui n'a pas été baptisé.

Mais le Seigneur a institué principalement le sacrement de pénitence quand, ressuscité des morts, il souffla sur ses disciples en disant : « Recevez le Saint Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »



[Jo 20, 22, sv]. Les Pères, d'un consentement unanime, ont toujours compris que, par cette action insigne et ces paroles si claires, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, destiné à réconcilier les fidèles tombés après le baptême, a été communiqué aux Apôtres et à leurs successeurs légitimes, et c'est à juste titre que l'Église catholique a rejeté et condamné comme hérétiques les Novatiens qui, autrefois, niaient obstinément ce pouvoir de rémission. C'est pourquoi le saint Concile, qui approuve et accepte la signification authentique de ces paroles du Seigneur, condamne les interprétations fallacieuses de ceux qui, pour combattre l'institution de ce sacrement, les appliquent faussement au pouvoir de prêcher la parole de Dieu et l'Évangile du Christ.

Le Ch. 2 établit la différence entre le baptême et la pénitence non seulement quant à l'essence du sacrement (matière et forme), mais également quant au fruit.

Ch. 3 : Les parties et le fruit de cette pénitence

Le saint Concile enseigne encore que la forme

du sacrement de pénitence, où réside principalement sa vertu, est dans les paroles du ministre : « Je t'absous, etc. », paroles auxquelles la coutume de la sainte Église a ajouté de louable manière quelques prières, qui n'appartiennent nullement cependant à l'essence de cette forme et qui ne sont pas nécessaires pour que le sacrement soit administré.

La quasi-matière de ce sacrement, ce sont les actes du pénitent lui-même : la contrition, la confession et la satisfaction. Requises chez le pénitent, en vertu de l'institution divine, pour l'intégrité du sacrement, pour une rémission plénière et parfaite des péchés, elles sont, pour cette raison, appelées parties de la pénitence.

Pour ce qui concerne la vertu et l'efficacité du sacrement, sa réalité et son effet sont la réconciliation avec Dieu. Assez souvent, chez les personnes pieuses qui le reçoivent avec dévotion, elle est suivie de la paix et de la tranquillité de la conscience, qu'accompagne une forte consolation spirituelle. En enseignant la doctrine des parties et de l'effet de ce sacrement, le saint Concile condamne en même temps les opinions de ceux qui prétendent que les terreurs d'une conscience bouleversée et la foi sont les parties de la pénitence.

Ch. 4 : La contrition

La contrition, qui tient la première place dans les actes, déjà mentionnés, du pénitent, est une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir. En tout temps, ce mouvement de contrition a été nécessaire pour obtenir le pardon des péchés, et, dans le baptisé tombé, il prépare encore à la rémission des péchés, quand il est accompagné de la confiance en la miséricorde divine et du désir de faire tout ce qui est requis pour recevoir comme il faut ce sacrement. Le saint Concile déclare donc que cette contrition ne comporte pas seulement l'abandon du péché, le ferme propos et le commencement d'une vie nouvelle, mais encore la haine de la vie ancienne, selon cette parole : « Rejetez loin de vous toutes les iniquités par lesquelles vous avez violé la loi de Dieu, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau » [Ez 18, 31]. En vérité, celui qui considérera ces exclamations des saints : « Contre toi seul j'ai péché et en ta présence j'ai fait le mal » [Ps 50, 6], « j'ai peiné en gémissant; chaque jour, ma couche est baignée de larmes » [Ps 6, 7], « je repasserai pour vous toutes les années de ma vie, dans l'amertume de mon cœur » [Is 38,15], et d'autres de ce genre, comprendra facilement qu'elles provenaient d'une forte haine de la vie passée et d'une intense horreur du péché. Le saint Concile enseigne, en outre, que, s'il arrive parfois à cette contrition d'être rendue parfaite par la charité et de réconcilier l'homme avec Dieu avant la réception ef-



fective du sacrement, on ne doit pas attribuer pour autant cette réconciliation à une contrition indépendante du désir de recevoir le sacrement, qui est inclus en elle. Cette contrition imparfaite qu'on appelle attrition parce qu'elle naît communément de la considération de la laideur du péché ou de la crainte des peines de l'enfer, si elle exclut la volonté de pécher en s'accompagnant de l'espoir du pardon, le Concile déclare que non seulement elle ne rend pas hypocrite ni plus pécheur, mais qu'elle est aussi un véritable don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint. Il n'habite pas encore le pénitent, il ne fait que le mouvoir, mais grâce à elle, celui-ci se prépare la voie de la justice. Bien qu'elle ne puisse, par elle-même, sans le sacrement de pénitence, conduire le pécheur jusqu'à la justification, elle le dispose pourtant à obtenir la grâce de Dieu, dans le sacrement de pénitence. Salutairement frappés de cette crainte, les habitants de Ninive firent une pénitence complète à la prédication terrifiante de Jonas et obtinrent miséricorde du Seigneur [Jon 3]. Voilà pourquoi c'est une calomnie fautive portée contre les écrivains catholiques de dire qu'ils ont enseigné que le sacrement de pénitence confère la grâce sans aucun bon mouvement de ceux qui le reçoivent. L'Église de Dieu ne l'a jamais enseigné ni cru. Mais fautive est la doctrine d'une contrition violente, forcée, qui n'est ni libre ni volontaire.

Ch. 5 : La confession

De l'institution du sacrement de pénitence, précédemment expliquée, l'Église universelle a toujours compris que la confession entière des péchés a aussi été instituée par le Seigneur [Jc 5, 16 ; 1 Jo 1, 9 ; Lc 17, 14] et qu'elle est nécessaire de droit divin, pour tous ceux qui sont tombés après le baptême. Notre Seigneur Jésus-Christ, sur le point de monter de la terre au ciel, a laissé les prêtres pour tenir sa place [Mt 16,19 ; 18, 18 ; Jo 20, 23] en qualité de présidents et de juges ; à eux seraient soumises toutes les fautes mortelles dans lesquelles tom-

beraient les fidèles du Christ, pour prononcer, en vertu du pouvoir des clés, la sentence qui remet ou qui retient les péchés. Il est clair, en effet, que les prêtres ne pourraient porter ce jugement s'ils ignoraient la cause, et qu'ils ne pourraient demeurer équitables dans l'injonction des peines, si les pénitents ne faisaient connaître leurs péchés qu'en général, plutôt qu'en en donnant l'espèce et le détail. On en conclut que les pénitents doivent, dans la confession, énumérer tous les péchés mortels dont ils ont conscience après s'être examinés sérieusement, même si ces péchés sont très secrets et s'ils ont été commis seulement contre les deux derniers préceptes du Décalogue [Ex 20, 17 ; Mt 5, 28], car parfois ces péchés blessent plus grièvement l'âme et sont plus dangereux que ceux qui ont été commis au su de tous. Pour les péchés véniels, qui ne nous excluent pas de la grâce de Dieu et dans lesquels nous tombons fréquemment, bien qu'il soit raisonnable, utile et nullement présomptueux de les dire dans la confession, comme le montre la pratique des personnes pieuses, on peut cependant les taire sans commettre de faute et les expier de bien d'autres façons. Mais comme les péchés mortels, même les péchés de pensée, rendent les hommes « enfants de colère » [Ep 2, 3] et ennemis de Dieu, il est nécessaire de chercher leur pardon à tous par une confession franche et humble. C'est pourquoi, lorsque les fidèles du Christ s'efforcent de confesser tous les péchés qui leur viennent à la mémoire, on ne peut pas douter qu'ils les présentent tous au pardon de la miséricorde divine. Ceux qui font autrement et qui en cachent sciemment quelques-uns ne proposent à la bonté divine rien qu'elle puisse remettre par l'intermédiaire du prêtre. « Car si le malade rougit de découvrir sa plaie au médecin, la médecine ne soigne pas ce qu'elle ignore¹ ». Il suit, en outre, que l'on doit aussi expliquer dans la confession les circonstances qui changent l'espèce du péché, puisque sans elles ces péchés ne sont pas présentés entièrement par les pénitents ni connus des juges, auxquels il est impossible d'avoir une idée juste de la gravité des fautes et de la peine à imposer pour elles aux pénitents. Il est donc déraisonnable d'enseigner que ces circonstances sont une invention de gens désœuvrés ou qu'une seule est à avouer, par exemple qu'on a péché contre son frère.

Il est également impie de dire que la confession prescrite de cette manière est impossible, ou de l'appeler la torture des consciences. Il est clair que dans l'Église on n'exige qu'une chose des pénitents : après s'être examiné et après avoir exploré tous les replis et tous les coins secrets de la conscience, on doit confesser les péchés par lesquels on se rappelle avoir offensé mortellement son Seigneur et son Dieu. Les autres péchés, qui ne se pré-

1- Saint Jérôme, In Eccl. Comm., 10, 11

sentent pas à l'esprit de celui qui a fait un sérieux examen, on estime qu'ils sont compris, en général, dans cette confession. C'est pour eux que, confiants, nous disons avec le prophète : « Purifiez-moi de mes péchés cachés » [Ps 18,13]. La difficulté de cette confession et la honte ressentie à découvrir ses péchés pourraient certes paraître lourdes si elles n'étaient allégées par les avantages et les consolations si grandes et si nombreuses que l'absolution confère très certainement à tous ceux qui s'approchent dignement de ce sacrement.

Outre les raisons d'ordre surnaturel (les bienfaits de la grâce) en faveur de la confession secrète, le concile expose aussi les raisons humaines qui la justifient et réfute les faux arguments de ceux qui affirment que la confession est une invention de l'Église.

Par ailleurs, pour la manière de se confesser en secret à un prêtre seul, même si le Christ n'a pas défendu que l'on confesse publiquement ses fautes, dans un souci de châtier ses propres crimes et de s'humilier personnellement, aussi bien pour donner l'exemple aux autres que pour édifier l'Église qui a été offensée, ce précepte ne vient pas pour autant d'un commandement divin et il y aurait imprudence à ce qu'une loi humaine enjoigne que les fautes, surtout les fautes secrètes, aient à être révélées par une confession publique. Dès lors, les Pères les plus saints et les plus anciens ayant, d'un consentement général et unanime, toujours recommandé la confession secrète sacramentelle, dont la sainte Église a fait usage depuis le commencement et maintenant encore, ceci réfute clairement la vaine calomnie de ceux qui ne craignent pas d'enseigner qu'elle est une invention humaine, étrangère au commandement divin, qui doit son origine aux Pères rassemblés au concile du Latran. Par le concile du Latran, l'Église n'a pas statué que les fidèles du Christ se confessaient : elle savait que c'était là une institution nécessaire de droit divin, mais elle a établi que le précepte de la confession serait accompli au moins une fois l'an par les fidèles, tous et chacun, quand ils auraient l'âge de discrétion. C'est pourquoi on observe, dans l'Église universelle, avec grand fruit pour les âmes, cette coutume salutaire de se confesser dans le saint temps du Carême, particulièrement favorable. Cette coutume, le saint Concile l'approuve totalement et la reçoit comme un usage pieux et digne d'être conservé.

Dans le chapitre 6, le Concile rappelle que seul le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés, même s'il était en état de péché mortel parce que l'absolution est un acte judiciaire qui ne dépend pas de l'état de l'âme du confesseur. Si donc tout prêtre, même indigne peut confesser, y-a-t-il des péchés qu'il ne peut absoudre ? Le concile au chapitre 7 de sa 14e session expose la question des cas dits réservés, sans les préciser.

Puisque donc la nature et l'idée d'un jugement demandent que la sentence ne soit prononcée que sur des sujets, l'Église de Dieu a toujours été dans cette conviction, confirmée comme très vraie par le Concile, que l'absolution donnée par un prêtre à quelqu'un sur qui il n'a pas de juridiction, ordinaire ou déléguée, doit être de nulle valeur. Mais il a paru très important à nos saints Pères, pour la discipline du peuple chrétien, que certains crimes, des plus atroces et des plus graves, ne puissent être absous par n'importe quel prêtre, mais seulement par ceux du rang supérieur. C'est donc à juste titre que les Souverains Pontifes, en vertu du pouvoir suprême qui leur a été donné sur l'Église universelle, ont pu réserver certaines causes délictueuses plus graves à leur jugement particulier. Et on ne saurait douter, puisque tout ce qui vient de Dieu a été disposé avec ordre, que cela ne soit permis à chaque évêque dans son diocèse, « pour l'édification, non pour la destruction » [2 Co 13, 10], en vertu de l'autorité qu'ils ont reçue sur leurs sujets, qui dépasse celle des autres prêtres inférieurs, surtout pour les crimes auxquels est attachée une censure d'excommunication. C'est en conformité avec l'autorité divine que cette réservation des délits a valeur, non seulement dans la discipline extérieure, mais aussi devant Dieu. Néanmoins, afin qu'il n'y ait là pour personne une occasion de perte, on a toujours très pieusement maintenu dans l'Église de Dieu qu'à l'heure de la mort il n'existe aucune réservation et que, dès lors, tout prêtre peut absoudre n'importe quel pénitent de n'importe quel péché ou censure. Hors de ce danger de mort, les prêtres ne pouvant rien sur les cas réservés, ils doivent uniquement s'efforcer de persuader à leurs pénitents de s'approcher des juges supérieurs et légitimes, pour recevoir le bienfait de l'absolution.

C'est au Droit canonique de préciser ces cas réservés et les modalités de leur absolution. On distingue généralement deux genres de péchés réservés : soit ratione sui, en raison de la gravité du péché lui-même ; soit ratione censurae, en raison d'une censure qui lui est attachée (excommunications, interdits, et suspenses latae sententiae). Ce dernier genre est le plus courant et inclut de fait le premier. Voici à titre d'exemple quelques cas réservés au Saint Siège : profanation des Espèces consacrées, violence physique sur la personne du pape, violation directe du secret de la confession... Le pape François, dans le cadre de l'année sainte, a donné pouvoir à un millier de prêtres d'absoudre ces péchés à travers le monde. Autrement, un confesseur habituel doit sous le secret demander à la Sacré Pénitencerie sous pli secret et anonyme l'autorisation de l'absolution et la pénitence correspondante au péché. D'autres cas sont réservés aux évêques diocésains ou aux prêtres qui en ont reçu la faculté comme : l'apostasie, l'hérésie ou le schisme, l'avortement, la simulation de la messe ou du sacrement de pénitence, etc., tous cas sur lesquels est porté une censure.

Ch. 8 : La nécessité et le fruit de la satisfaction

Enfin, sur la satisfaction qui, de toutes les parties de la pénitence, a été de tout temps aussi recommandée au peuple chrétien qu'elle est attaquée violemment partout dans le nôtre, sous le souverain prétexte de la piété, par ceux « qui en ont l'apparence, mais en ont rejeté la vertu » [2 Tm 3, 5], le saint Concile déclare qu'il est absolument faux et contraire à la parole de Dieu que la faute soit jamais remise par le Seigneur sans que toute la peine ne soit aussi gracieusement remise. On trouve dans les saintes Lettres des exemples lumineux et fameux qui, indépendamment de la tradition divine, réfutent cette erreur de manière éclatante [Gn 3, 16 sv ; Nm 12, 14 sv ; 20, 11 sv ; 2 R 12, 13 sv].

Suit un long paragraphe justifiant la notion de satisfaction du pénitent :

Certes, le caractère de la justice divine semble exiger que ceux qui ont péché par ignorance avant le baptême rentrent en grâce différemment de ceux qui, ayant été délivrés une fois de l'esclavage du péché et du démon, n'ont pas craint de « violer consciemment le temple de Dieu » [1 Co 3, 17] et de « contrister le Saint Esprit » [Ep 4, 30]. Il convient que la divine clémence ne nous remette pas nos péchés sans quelque satisfaction ; autrement, « nous prendrions occasion » [Ro 7, 8] d'estimer nos péchés chose légère et nous tomberions dans de plus graves, faisant injure et « insulte au Saint Esprit » [He 10, 29] « en amassant sur nous la colère pour le jour de colère » [Ro 2, 5 ; Je 5, 3]. Sans aucun doute, ces peines expiatoires détachent grandement du péché ; elles retiennent comme un frein et elles rendent les pénitents plus prudents et plus vigilants pour l'avenir. Elles sont aussi un remède pour les séquelles du péché et font disparaître les habitudes vicieuses contractées par une vie mauvaise, en faisant faire des actions vertueuses qui leur sont contraires. D'ailleurs, l'Église de Dieu a toujours pensé qu'il n'y avait aucune voie plus sûre pour écarter la peine dont le Seigneur menace les hommes [Mt 3,2-8 ; 4, 17 ; 11, 21 etc.] que de s'adonner à ces œuvres de pénitence avec une vraie douleur de cœur.

Ajoutons que, lorsqu'en satisfaisant nous souffrons pour nos péchés, nous devenons conformes au Christ Jésus qui a satisfait pour nos péchés [Ro 5, 10 ; 1 Jo 2, 1 sv], lui « de qui vient toute notre capacité » [2 Co 3, 5], et nous avons aussi l'assurance très certaine que « si nous souffrons avec lui, avec lui nous serons glorifiés » [Ro 8,17].

Mais notre satisfaction, celle que nous acquittons pour nos péchés, n'est que par Jésus-Christ : nous qui, de nous-mêmes, ne pouvons rien nous-mêmes, avec l'aide « de celui qui nous fortifie, nous pouvons tout » [Ph

4, 13]. Ainsi l'homme n'a rien dont il puisse se glorifier, mais toute notre « glorification » [1 Co 1, 31 ; 2 Co 10, 17 ; Ga 6, 14] est dans le Christ, « dans lequel nous vivons, dans lequel nous nous mouvons » [Ac 17, 28], en qui nous satisfaisons, « en faisant de dignes fruits de pénitence » [Le 3, 8], qui en lui puisent leur force, par lui sont offerts au Père et grâce à lui sont acceptés par le Père.

Les prêtres du Seigneur doivent donc, dans la mesure où l'esprit de prudence le leur suggérera, enjoindre des satisfactions salutaires et convenables, selon la nature des fautes et les possibilités des pénitents. Car s'ils venaient à fermer les yeux sur les péchés et montraient trop d'indulgence aux pénitents, en enjoignant des peines très légères pour des délits très graves, ils participeraient aux péchés d'autrui [1 Tm 5, 22]. Qu'ils considèrent donc que la satisfaction qu'ils imposent n'est pas seulement destinée à sauvegarder la nouvelle vie et à guérir la faiblesse, mais aussi à venger et à châtier les péchés passés. Car les anciens Pères croient et enseignent comme nous : le pouvoir des clés n'a pas été concédé aux prêtres pour délier seulement, mais aussi pour lier. Ce qui ne les a pas fait estimer que le sacrement de pénitence était un tribunal de colère ou de peines — aucun catholique ne l'a jamais pensé ! — ni que nos satisfactions obscurcissaient ou diminuaient en quelque façon la force du mérite et de la satisfaction de Jésus-Christ. Quand les novateurs veulent comprendre cette vérité, ils enseignent si bien que la meilleure pénitence est une vie nouvelle qu'ils enlèvent à la satisfaction toute efficacité et la rendent totalement inutile.

Ch. 9 : Les œuvres satisfactoires

Le Concile enseigne encore que si grande est l'étendue de la munificence divine que non seulement les peines que nous nous infligeons spontanément en châtiement du péché, ou que le prêtre décide de nous imposer en proportion des fautes, mais encore — et ceci est la plus grande preuve d'amour ! — les épreuves temporelles infligées par Dieu, si nous les supportons patiemment, nous permettent de satisfaire devant Dieu le Père par Jésus-Christ.

Traditionnellement, les enseignements doctrinaux des conciles sont suivis de canons qui récapitulent de façon négative sous forme d'anathèmes ou condamnations la doctrine exposée. Le concile a ainsi établi 15 canons ou anathèmes.

ERREURS MODERNISTES CONDAMNÉES PAR SAINT PIE X (1907)

Le modernisme condamné par saint Pie X rejoint sur certains points de doctrine le protestantisme parce que tous les deux prétendent faire fi de la Tradition. Il s'y ajoute un faux « retour

aux sources du christianisme » qui implicitement rejette tout ce que l'Église a pu enseigner par la suite.

46. Dans la primitive Église, le concept du chrétien pécheur réconcilié par l'autorité de l'Église ne se rencontre pas, mais l'Église ne s'est habituée que très lentement à ce concept. Bien plus, après que la pénitence eut été reconnue comme une institution de l'Église, elle ne fut pas appelée du nom de sacrement, parce qu'on aurait dû le tenir pour un sacrement infamant.

47. Les paroles du Seigneur : « Recevez le Saint Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » [Jo 20, 22-23] ne se rapportent nullement au sacrement de pénitence, malgré ce qu'il a plu aux Pères de Trente d'affirmer.

Code de droit canonique (1917)

Le pape saint Pie X a voulu inscrire dans le code de droit canonique qu'il a publié des canons relatifs au sacrement de confession fixant ainsi dans le droit la pratique de la confession. C'est la dernière mention du sacrement de pénitence dans les enseignements pontificaux modernes.

Depuis, il y a régulièrement des « rappels » plus ou moins forts sur la nécessité de la confession individuelle ; mais ces rappels ne s'appuient malheureusement pas sur une doctrine forte et explicite à propos de la grâce et du sens du péché. La miséricorde, oui mais pas sans la justice.

VOYAGE CULTURE ET FOI AU PUY DU 04 AU 10 AVRIL



S'il faut regretter le peu d'intérêt qu'a suscité l'organisation de ce voyage pour vos adolescents (tant pis, le prochain Jubilé n'aura lieu qu'en 2157 !), ceux qui y ont participé en garderont non seulement un excellent souvenir mais y auront appris beaucoup.

Ayant comme base le Grand Séminaire du Puy-en-Velay à deux pas de la « cathédrale des anges », après la messe et un petit déjeuner, notre petite troupe a rayonné pour enrichir sa connaissance de l'art religieux des siècles de foi autant que du milieu

naturel volcanique sur et avec lequel le génie humain l'a édifié : La Chaise-Dieu, Le Monastier-sur-Gazelle, la cathédrale du Puy, Saint-Michel d'Aiguilhe, Notre-Dame d'Espaly, les sources de la Loire, le Gerbier des Joncs, Brioude, Lavaudieu, Langeac... au gré des guides sympathiques et bavards ainsi que des questions et des réponses réfléchies ou facétieuses des uns et des autres.



Comment lire la fameuse Danse macabre de la Chaise-Dieu, admirer et comprendre les fresques de la chapelle Saint-Michel de la collégiale de Brioude ? Savoir observer patiemment les bestiaires sculptés et les chapiteaux romans. Découvrir la vie des saints et se recueillir sur leurs restes : saint Julien, saint Robert de Turlande, la Bienheureuse Agnès de Jésus... et Clément VI, pape d'Avignon. Déposer devant le trône de la Sagesse sa vie, ses joies et ses peines, nos demandes pour nous-mêmes et pour d'autres et dire à Marie que nous l'aimons pour son fiat de l'Annonciation et pour Jésus sur la Croix et pour tant de bontés de cette maman éternelle.



Abbé Etienne Beauvais

SAINT JOSEPH CALASANZ (SUITE)

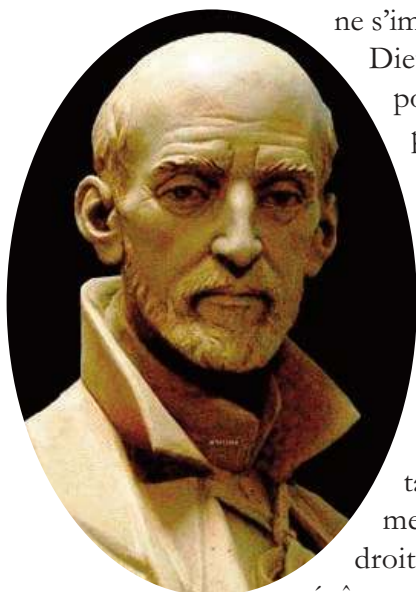
LA RECHERCHE DE SA VOCATION

~ M. l'abbé Jehan de Pluvié ~

NOUS n'avons pour l'instant que balbutié quelques mots sur la vie de saint Joseph Calasanz. Il n'a alors que 27 ans et il nous reste à considérer la période qui le sépare encore de l'engagement dans sa véritable vocation qu'il ne connaîtra – attachez-vous bien ! – qu'à 41 ans, la fondation de son œuvre providentielle, les multiples obstacles qu'il traversera avec une constance invincible, les faits extraordinaires de son existence et sa méthode d'éducation. Bref, il y a du pain sur la planche !

LES PREMIERS PAS SACERDOTAUX

Un fondateur de Congrégation ne s'improvise pas et le bon Dieu prend son temps pour façonner par l'expérience et l'épreuve ceux qu'il a choisis à une tâche si importante pour l'Eglise. La réputation de science et de piété de saint Joseph éblouit nombre d'évêques qui se l'attachèrent successivement comme leur bras droit : Mgr. Figuera, évêque d'Albarazine puis de



Lérida, Mgr. Campiglia, évêque d'Urgel, sa patrie, le célèbre Cardinal Marc-Antoine Colonna à Rome et le Cardinal Alexandre de Médicis. Tous l'investirent de responsabilités délicates. Il contribua par ses conseils à la réforme de l'Ordre des Augustins ; il pacifia par son exemple et sa patience les querelles intestines des couvents bénédictins de Montserrat ; à Barcelone en effervescence, il calma deux factions ennemies qui allaient s'entretuer pour une affaire de mariage ; comme vicaire général de l'évêché d'Urgel, il réussit à réformer le clergé diocésain bien mal en point. Il avait sa méthode à lui pour visiter les paroisses de sa juridiction notamment dans les contrées relâchées et parfois si malsaines qu'il en mettait sa vie en jeu. Il pria d'abord, arrivait à l'improviste, usait de beaucoup de douceur et n'envisageait la sévérité qu'en

cas de nécessité, entretenait spirituellement les plus influents par des conférences amicales.

Saint Joseph disposa d'une fortune colossale au décès de son père et comme, entre ses mains, elle se dilapidait en aumônes, on l'appelait déjà le « père des pauvres ».

Parmi tous les honneurs qu'il recevait à sa grande confusion, il entendait au fond de son âme un appel pressant : *“Va, va à Rome, Joseph !”* Et il se vit en songe dans le Ville Eternelle en train d'enseigner les enfants avec l'assistance des anges. Ses voix s'obstinèrent six mois. Avec prudence, cherchant conseil auprès de son directeur spirituel, sa décision fut prise. En 1595, il s'établit à Rome. Il avait 35 ans mais ignorait toujours ce à quoi Dieu le destinait. Un songe ne lui suffit pas.

LES DÉBUTS DE SAINT JOSEPH CALASANZ À ROME

En quittant l'Espagne, saint Joseph n'écouait pas seulement ses voix mais son goût pour l'oubli. L'espionnage déjoua son intention de rester caché. Le Cardinal Marc-Antoine Colonna, désireux de faire sa connaissance, dépêcha le chanoine Compte pour découvrir sa retraite. Son isolement dura peu. On ne cessa de le solliciter pour diverses bonnes œuvres. Il devint précepteur du jeune prince Philippe Colonna, neveu du Cardinal, puis directeur spirituel de tout le personnel du palais Colonna ; il s'inscrivit dans l'Archiconfrérie des Saints-Apôtres dévouée aux pauvres. Durant la peste de juillet 1596 à Rome¹, il épaula merveilleusement saint Camille de Lellis dans le soin des pestiférés. Le Cardinal de Médicis l'engagea dans la Congrégation de la doctrine chrétienne s'appliquant à l'enseignement du catéchisme. Notre saint y déploya toute son industrie. Dans les églises, dans les rues, on s'assemblait nombreux pour l'écouter, y compris les enfants. Il portait déjà le nom de « père de jeunesse ». Les auditeurs ne repartaient pas indifférents et parfois réellement convertis. *« Gagner une âme, s'écriait-il souvent, oh ! combien cela vaut ! combien cela plaît à Dieu ! »*

QUE VEUT LE BON DIEU ?

C'est à cette époque qu'il faut placer différentes visions de saint François d'Assise qu'il honorait tout particulièrement. Un jour, saint François se présenta à lui,

1-Plusieurs pestes affligèrent Rome à cette période. Celle de 1591 eut raison du dévouement de saint Louis de Gonzague.

accompagné de trois vierges ravissantes. Symboliquement, le patriarche de la pauvreté lui fit contracter alliance avec les trois dames : la Sainte Obéissance, l'Angélique Chasteté et la Précieuse Pauvreté. Cette dernière se montra à cinq reprises dans la longue vie de notre héros, généralement inondée de larmes : « *Je suis la Pauvreté et tout le monde me chasse.* » N'est-ce pas l'annonce de son dévouement en faveur des enfants sans ressources ? Calasanz n'est pourtant pas un rêveur. Ces événements, encore énigmatiques pour lui, le forcèrent à réfléchir. Que veut le bon Dieu ? Depuis cinq ans, spécialement à travers son catéchisme, il côtoyait la misère, la dépravation des mœurs. Il s'apitoyait devant l'ignorance des pères de famille que l'indigence abrutissait ; elle empêchait leurs enfants de fréquenter la classe.

Une école gratuite ferait l'affaire pensait-il, mais qui pourrait s'y consacrer ? Quand il en parlait aux maîtres de Rome, tous partageaient son avis mais se plaignaient du manque d'aides financières du Sénat. Certains, grossièrement, lui répondaient qu'il n'avait qu'à s'en occuper lui-même. Ils ne croyaient pas si bien dire, ces malotrus. Là encore, la ténacité de Joseph se prodigua en grand et usa tous les recours possibles. Il écrivit aux sénateurs qui, bien que jugeant l'affaire intéressante, n'avaient pas le sou, et peut-être pas l'envie de s'y plonger. Il aborda alors le recteur du Collège Romain. Ce dernier se déroba à son tour, la règle de l'établissement secondaire stipulant qu'il fallait un minimum d'enseignement avant d'être accepté, ce qui fermait la porte, bien évidemment, aux pauvres qui ne pouvaient se payer ce minimum. Qu'à cela ne tienne, ce que ne peut le recteur, son supérieur le peut. Il va donc trouver le Père Acquaviva, Supérieur Général des Jésuites. Approuvant la sollicitude de Joseph, le Père argua qu'on ne pouvait changer les règles. Echappatoire quelque peu « jésuitique ». C'est surtout qu'il avait d'autres chats à fouetter, le brave homme ! Ce qui se comprend, tout de même, vu le développement considérable de son Ordre.



l'église de la Minerve à Rome



Le Collège Romain

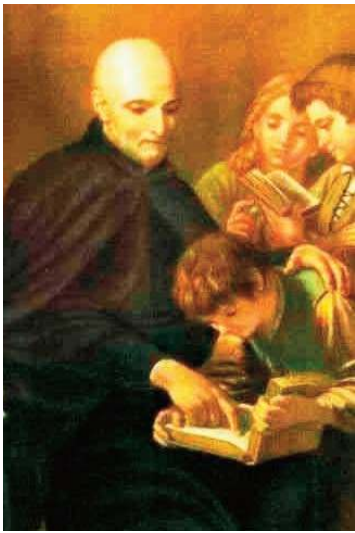
Il s'adressera désormais aux dominicains de la Minerve. Le curé, qui comprit la requête du saint, se fit la voix de la Providence. Il n'envisageait pas une simple classe attenante à la Minerve, car elle ne suffirait pas à recueillir tous les élèves dans la nécessité. Il faudrait un homme totalement attaché à ce ministère. Cet homme, en tout cas, il ne pouvait le donner. N'est-il pas étonnant d'ailleurs que dans une ville qui regorgeait de saints personnages, aucun n'ait entrepris une affaire si impérieuse.

Saint Joseph pria et Dieu travailla son cœur. Il saisit avec force l'importance des écoles. Il médita ce verset divin : « *Formez l'adolescent dès son enfance, car il ne s'en éloignera plus, même en vieillissant* » (Prov. XXII 6). Les ennemis de l'Eglise l'ont bien senti, eux qui s'acharnèrent à détruire les écoles catholiques. Ils n'ont pas attendu notre nouvelle ministre de l'éducation ! Julien l'Apostat en usait déjà de la sorte comme d'une arme redoutable contre l'Eglise. Parce qu'en effet, l'Eglise n'avait pas non plus attendu des siècles pour fonder des écoles.

Tout à ses réflexions, Joseph marchait dans les rues, bien recueilli comme toujours, sans prêter attention à son entourage. Une brusque interpellation le sortit de ses pensées : « *Regarde, Joseph, regarde !* » Il vit avec horreur un spectacle digne de sa compassion. De nombreux enfants déguenillés se livraient sur la place à des jeux absolument immodestes. En même temps, la même voix lui cria : « *C'est à vous, Seigneur, que le pauvre s'abandonne ; c'est vous qui êtes le protecteur de l'orphelin* » (Ps. IX 38). Cet événement le décida tout à fait. Pourquoi attendre plus longtemps ? C'est lui qui devait se démener pour ces pauvres gamins. Là encore, d'une prudence toute surnaturelle, saint Joseph demanda conseil à des personnes autorisées qui, toutes, l'encouragèrent à poursuivre cette voie. Le pape Clément VIII lui-même le confirmera dans cette sainte vocation.

RÉFLEXION SUR LA GRATUITÉ DES ÉCOLES

Avant de reprendre le cours de notre récit, une réflexion du Père Timon-David peut s'avérer profitable



à nos cerveaux modernes. Les pauvres, oui, les pauvres, l'Église les a toujours aimés et aidés. Elle en a fait des savants, des évêques et même des papes. Mais la trouvaille du prétentieux Jules Ferry qui se crut malin avec son école « gratuite pour tous » n'a fait que tromper son monde et accentuer l'injustice : « Il est évident que donner l'enseignement gratuit à

ceux qui sont riches et le donner avec l'argent des contribuables, c'est une injustice, et j'ajouterai, un vol, les contribuables étant dans leur grand nombre très peu fortunés eux-mêmes. Autant vaudrait leur demander directement une rétribution scolaire, que de la leur faire payer bien plus forte par les centimes additionnels, exigés même de ceux qui n'ont pas d'enfants. Priver les pauvres de toute éducation, est une injustice non moins grande ; l'Église y avait pourvu par les fondations pieuses, faites librement par les riches en faveur des déshérités. Saint Joseph consacra sa fortune à cette bonne œuvre, se faisant mendiant quand elle ne fut plus suffisante, c'est le beau idéal. »

L'école Saint-Ferréol au Puy-en-Velay !



APRÈS un réveil bien matinal ce samedi 9 avril huit enfants de l'école Saint-Ferréol sont heureux de se retrouver pour le grand pèlerinage au Puy-en-Velay. Après quelques heures de route nous voici arrivés à Allègre : quelle joie ! C'est d'ici que partira notre marche de 15 km jusqu'à St Paulien où aura lieu la messe. Après un pique-nique avalé rapidement, et la bénédiction des pèlerins par Mgr Fellay nous voici partis pour un parcours bien agréable à travers bois et campagne. Le temps est idéal et tout le monde marche vaillamment. La messe qui clôt cette journée est la bienvenue même s'il faut jouer des coudes pour trouver de la place tant l'assemblée est nombreuse.

Le vrai repos arrive enfin lorsque nous arrivons dans le magnifique gîte que M. l'abbé a eu la gentillesse de nous réserver. Une petite promenade digestive achève de fatiguer tout le monde pour passer

une nuit calme et réparatrice.

Le réveil est à nouveau matinal car la messe pontificale nous attend avec ses trompettes retentissantes. Mais ne nous attardons pas car l'heure de notre passage à la cathédrale arrive bien vite. Une belle procession nous y conduit à travers les ruelles pavoisées de la ville. Notre visite sera malheureusement très brève – juste le

temps de gagner l'indulgence – car il faut que les nombreux pèlerins aient tout le temps de faire leur dévotion.

A peine sortis de la cathédrale il faut déjà penser au retour, après un pique-nique sous un soleil radieux. Il y aurait encore tant à voir dans cette belle ville du Puy ! Peut-être pour une autre fois... Consolons-nous avec une bonne glace et vite en voiture direction l'école St-Ferréol.

Nous garderons un merveilleux souvenir de ce pèlerinage, certes un peu court, mais si intense et vivifiant pour notre Foi !



NEUVAINNE POUR LES VOCATIONS

COMME les papes et notre fondateur nous y ont si souvent rappelés, les vocations sacerdotales et religieuses doivent constituer une de nos principales préoccupations. De celles-là en effet dépendent le salut de nombreuses âmes, le rayonnement de la Sainte Eglise et le redressement de la société.

La prière des enfants ayant une influence toute spéciale sur le cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, j'invite tous les élèves de nos écoles, les enfants des familles fréquentant nos prieurés, ceux qui fréquentent nos cours de catéchisme, et tous les enfants de bonne volonté, à faire monter leurs prières durant neuf jours à ces intentions qui nous tiennent tant à cœur. Cette neuvaine, commencera le 28 avril en la fête de saint Louis-Marie Grignion de Monfort et se terminera le 6 mai en la fête saint Dominique Savio. Vous trouverez le texte de cette prière sur l'image ci-jointe.

Je sais pouvoir compter sur tous les enfants pour se joindre avec ferveur et générosité à cette neuvaine, qui sans aucun doute donnera des fruits abondants. Déjà près d'une dizaine de jeunes gens nous ont signalé leur désir d'entrer au séminaire en octobre prochain. J'espère que cette neuvaine amplifiera ce nombre déjà encourageant.



Pour que notre Père soit reconnu et aimé de tous,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour que son nom soit sanctifié et enseigné,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour que son règne arrive et s'étende sur tout
l'univers,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour que sa volonté soit faite et respectée sur la terre
comme au Ciel,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour que nos âmes affamées puissent recevoir
le Pain du Ciel,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour recevoir le pardon de nos offenses,
et pour savoir nous-même pardonner,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour résister, par votre grâce, à la tentation du Malin,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

Pour être préservés de tous mal,
Seigneur, donnez-nous de saints prêtres.

O Jésus Souverain Prêtre, nous vous le demandons
par l'intercession de votre sainte Mère,
Seigneur, donnez-nous beaucoup de saints prêtres !

Samedi 12

Une trentaine de fidèles ont suivi la récollection du tiers-ordre et retraitants prêchée par MM. les abbés X. Beauvais et Vigne.

Dimanche 13

Pour ce dimanche de la Passion, les fidèles étaient pris entre deux feux puisque d'un côté, nous avons le chemin de Croix en Avignon et de l'autre le pèlerinage des familles à Cotignac. M. l'abbé de Pluvié est donc allé à Cotignac, pendant que M. l'abbé Vigne prêchait le chemin de Croix en Avignon. Ce fut une journée riche en grâces des deux côtés !

Vendredi 18

Ce vendredi matin, la cloche de l'école sonne à 8h30 plus gaiement que d'habitude ! C'est le jour de la sortie des CE/CM ! Les rangs sont vite faits et après le court voyage en direction de Notre Dame de la Garde, les élèves se rendent à la basi-

lique pour honorer la Bonne Mère. Ensuite, c'est le rendez-vous à l'atelier des découvertes, un musée où il est permis de toucher, de construire, de découvrir !

La matinée passe très vite : les CM ont encore droit à une épreuve d'observation et de travail artistique : la visite du musée de N-D de la Garde, avec un questionnaire à remplir, s'il-vous-plaît ! Que de belles choses à voir et à apprendre sur l'histoire de notre ville ! Certains se sont révélés des poètes en herbe et ont su, en un temps record, composer quelques vers que nous vous lirons bien volontiers :

*Notre Dame de la Garde,
Notre Mère et notre avocate,
Soyez notre avant-garde
Et protégez nos frégates,
Nous voulons toujours vous servir,
Vous faire beaucoup de sourires
Et venir ensuite vous voir,
Loin des ténèbres et du noir.*

L'après-midi a réuni Abbé, Sœurs, maîtresses et enfants au parc de « la Colline de St Joseph ». Les pèlerins en

chemin vers N-D du Puy, tel était le thème du grand jeu, qui a fait travailler jambes et cerveaux de tous, pendant une bonne heure.

Tout vrai pèlerinage aboutit dans la joie d'être arrivé au but. Cette fois-ci, il a fallu trouver un trésor, bien caché dans les arbustes, proches de la petite église dédiée à St Joseph. Mais, les grâces sont toujours adaptées à nos besoins : aussi, avec l'image de N-D du Puy, les courageux pèlerins ont pu déguster un bon carambar !

Samedi 26

Durant la nuit de Pâques, les fidèles de l'église St Pie X à Marseille eurent la joie d'assister aux baptêmes de deux adultes : Alexandre Mondet et Hélène Mosteghanemi. Cette même nuit, à la chapelle des Pénitents Noirs en Avignon, M. Arnaud Moreau fut également baptisé. Prions pour la fidélité de ces nouveaux membres de l'Eglise Catholique.

À NOTER DÈS MAINTENANT POUR LE MOIS DE MAI

**Vendredi 14 au
lundi 16 :**

Pèlerinage de Pentecôte

Samedi 21 :

*Confirmations à l'église St Pie X
de Marseille à 17h00*

Dimanche 22 :

*Confirmations à Aix à 10h30
Confirmations en Avignon à 17h00*

Dimanche 29 :

*Premières Communions
Procession de la Fête-Dieu
dans les rues de Marseille*

PÈLERINAGE DE LA SAINTE BAUME 2016

Samedi 30 avril :

7h15 Messe au prieuré Saint-Ferréol
15h00 Rdv sur la D560 à « Pont de joux »
18h00 Arrivée à la place de la mairie de Saint-Zacharie

Dimanche 1 Mai :

9h30 Départ de la place de la mairie de Saint-Zacharie
11h30 Déjeuner à « Pas de Peyruis » sur la D480
13h00 Départ de la marche vers le Plan d'Aups
16h00 Messe dans la grotte
18h00 Fin du pèlerinage

CALENDRIER DU MOIS

à Marseille

- Samedi 16 :** Croisade Eucharistique au prieuré à 15h15
Mercredi 20 : Réunion des ECP à la chapelle d'Aix à 19h30
Samedi 30 : Pèlerinage de la Sainte-Baume

à Aix-en-Provence

- Mercredi 20 :** Réunion des ECP à la chapelle d'Aix à 19h30
Jeudi 21 : Cercle Saint Vincent Ferrier à 15h30

CARNET PAROISSIAL

BAPTÊME

à Marseille :

Alexandre MONDET le 26 mars 2016
Hélène MOSTEGHANEMI le 26 mars 2016
Armance ANRIOT le 09 avril 2016

en Avignon :

Arnaud MOREAU le 26 mars 2016

SÉPULTURE

en Avignon :

Mme VAN OOSTERWYCK (89 ans) le 11 avril 2016

CORSE

Prieuré N-D de la Miséricorde

Lieu-dit Corociole - 20167 AFA

Tél : 06 99 45 09 32

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h00 messe basse

Catéchisme pour les enfants le samedi à 10h30

Haute Corse

- Dimanche : 17h00 messe (téléphoner pour le lieu)

L'Acampado n° 114,

avril 2016, prix 1,5 €

Editeur : L'Acampado

40, chemin de Fondacle

13012 Marseille - Tél 04 91 87 00 50

Directeur de publication :

Abbé Xavier Beauvais

Dépôt légal : 2010

maquette & impression par nos soins

Abonnement annuel :

25 € ou plus

chèque à l'ordre de
L'ACAMPADO

MARSEILLE

Église de la Mission de France - St Pie X

44, rue Tapis Vert - 13001 Marseille

Tél : 04 91 91 67 16

- Dimanche : 10h30 messe chantée
19h00 messe basse
- En semaine : 18h30 messe basse

Vêpres et salut du St Sacrement le dimanche à 18h

Chapelet tous les jours à 18h

Salut du St Sacrement tous les jeudis et le 1^{er} samedi du mois à 17h50

Heure Sainte le 1^{er} Vendredi du mois à 17h30

Permanence en semaine de 16h00 à 18h00

Cours de dogme pour les adultes le mercredi à 19h15

Chapelle de l'Immaculée-Conception

14 bis, rue de Lodi - 13006 Marseille

Tél : 04 91 48 53 75

- Dimanche : 8h30 messe chantée
- En semaine : 7h15 messe (sauf samedi)

Permanence le lundi de 9h00 à 11h30

Catéchisme pour adultes le mardi à 20h00

Prieuré Saint Ferréol & École Saint Ferréol

40, chemin de Fondacle - 13012 Marseille

Tél. prieuré : 04 91 87 00 50 - Fax : 04 91 87 18 72

Email : 13p.marseille@fsspx.fr

Tél. école : 04 91 88 03 42

- en semaine : 7h15 messe basse
- le mardi en période scolaire : 11h30
- le vendredi en période scolaire : 11h00

Chapelet tous les jours à 18h30

Le 1^{er} Vendredi du mois adoration de 21h00 à minuit

Catéchisme pour les adolescents le mercredi à 14h30

Conf. spirituelle pour les dames le mercredi à 14h30

Catéchisme pour catéchumènes le samedi à 15h00

Chorale de St Pie X : répétition le lundi à 20h30

AIX-EN-PROVENCE

Chapelle de l'Immaculée-Conception

11 bis, cours Gambetta - Tél : 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h30 messe chantée
- Mercredi : 18h30 messe basse
- 1er Vendredi du mois messe à 18h30
- 1er Samedi du mois messe à 11h00

Catéchisme pour les enfants le mercredi après-midi

CARNOUX-EN-PROVENCE

Oratoire Saint Marcel

Immeuble Le Panorama - Avenue du Mail

- Dimanche : 8h30 messe basse

AVIGNON

Chapelle des Pénitents Noirs

rue Banasterie - 84000 Avignon

Tél : 04 90 86 30 62 - 04 91 87 00 50

- Dimanche : 10h00 messe chantée
- Samedi : 18h30 messe basse
- 1er Vendredi du mois : adoration à 17h00
messe à 18h30

Catéchisme pour les enfants le samedi à 9h30

ALLEINS

Chapelle des Pénitents Blancs

rue Frédéric Mistral

Messes : 2^{ème} et 4^{ème} Dimanche du mois : 18h00